

**Procès-verbal**  
**du conseil d'administration**  
**du 25 novembre 2021**

Cette réunion s'est déroulée à la salle de la Mairie.  
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 heures.

Présents :  
AUBERTIN Guillaume, AUBERTIN Jean-Pierre, GILLOT Corinne, MANNEAU Gilles,  
PIERNOT Bernard, TABELLION Brigitte.

Excusés :  
LENOTRE Noémie, FAVRE Jean-Michel, COLON Yvon, BIDAL Hervé.

Jean-Pierre AUBERTIN remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle et à toutes les personnes présentes d'avoir répondu favorablement à son invitation.

Ordre du jour:

- . Approbation du procès-verbal du CA du 30 août 2021
- . Rétrospective 2016-2021
- . Retour sur l'année 2021
- . Préparation de l'assemblée générale 2022
- . Point financier
- . Prévisions activités et manifestations 2022
- . Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 août 2021**

Aucune remarque sur le procès-verbal du conseil d'administration du 30 août 2021, il est adopté à l'unanimité.

**2. Rétropective 2016-2021**

Le Président explique son idée de retrospective à envoyer à tous les adhérents et aux principaux mécènes. En effet, nous oublions rapidement les actions que nous avons menées et les faits historiques qui marquent la vie de notre association.

Ce document est un excellent rappel de tous ce que nous avons réalisés en 5 ans.  
des destinaires Selon les commentaires reçus, il a été très apprécié.

Jean-Pierre AUBERTIN précise que Marie-Chantal SCHNEIDER écrit un « genre de feuilleton rétrospectif » sur facebook à partir de toutes ces informations.

Les membres du conseil félicitent les auteurs de ces initiatives.

### **3. Retour sur l'année 2021**

Cette année, malgré la crise sanitaire et ses conséquences sur la vie quotidienne, l'association a été dynamique et a proposé diverses animations.

Pour rappel : l'exposition au musée Pierre COUNOT de LIFFOL le GRAND, les visites dans le cadre du programme culturel estival de l'Office du Tourisme de l'Ouest Vosgien, l'après-midi réservé aux adhérents pour découverte du Châtillonnais sur l'invitation de l'association Saône Lorraine. Ces animations ont été relatées dans le procès-verbal du conseil d'administration du 8 septembre dernier.

Depuis ce dernier conseil d'administration, les deux manifestations organisées se sont soldées par deux beaux succès :

. le 18 septembre dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la promenade nocturne a été mémorable.

Ci-joint le compte-rendu adressé à la presse en vue d'une parution dans les journaux locaux :

*L'association PARGNY VIE et PATRIMOINE, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine a organisé une promenade nocturne dans la vallée de Mureau.*

*Un spectacle qu'il ne fallait pas manquer:*

*70 convives ont partagé un repas, ils ont particulièrement apprécié le pâté lorrain de Ma Petite Fournée boulangerie de Liffol partenaire de l'association , puis à 20h30, ils ont rejoint la petite centaine de personnes qui attendait devant la salle des fêtes.*

*Ainsi prêt de 200 personnes se sont rendus à pied vers le site de l'abbaye de Mureau en chemin:*

*elles ont admiré la chapelle de St Quirin et contemplé son splendide autel en bois sculpté une véritable œuvre d'art. le tout illuminé pour l'occasion*

*Claude leur a fait découvrir l'histoire du lieu-dit "la Potence", quelques projecteurs émettaient une lueur au sommet de cette butte.*

*le groupe a déambulé le long du grand étang éclairé donnant une certaine ambiance dans cette vallée merci aux propriétaires*

*Les participants ont redécouvert l'histoire des 600 ans d'existence de l'abbaye*

*Dans la partie boisée, le chemin était balisé à l'aide de plus de 200 lumignons.*

*Lors d'une nouvelle halte les promeneurs furent invités à une réflexion avant d'atteindre le site de l'abbaye:*

*" Avant d'aller plus avant, arrêtons-nous un instant, préparons-nous à une rencontre singulière entre la pierre et l'esprit.*

*Ces ruines témoins muets d'un temps révolu, ont probablement toujours fasciné les hommes.*

*Ce soir, la lumière ouvrira les ténèbres et les murs reprendront vie, la porte de l'abbaye s'ouvrira sur nos souvenirs communs.*

*Personne ne l'a encore contemplé comme nous allons le faire dans quelques minutes.*

*Si vous êtes prêts à cette expérience unique, à partir de maintenant, laissez-vous guider.*

*Bientôt la musique et de la lumière vous transporteront dans la profondeur de vos pensées, à la quête de sens et de beauté"*

*Émerveillement collectif de voir ces vestiges tout illuminé, mettant en valeur construction et environnement..*

*Le "son et lumière" créé par Madame FERRY Patricia a invité les spectateurs à « plonger » dans ce lieu.*

*Félicitations à elle et aux techniciens du son et de la lumière du Trait d'Union de Neufchâteau.*

*Merci et bravo à la vingtaine de bénévoles de l'association pour la programmation et l'organisation de cette soirée qui fera date.*

*Le public présent a pu bénéficier d'une météo clémente.*

. Le 3 octobre après-midi, les voix du chœur d'hommes FARIDOL ont résonnées en notre église. Un peu moins de 150 personnes ont été enchanté par la prestation. Pourquoi pas un concert de Noël, avec ce groupe ?

Le président précise qu'il ne faut pas oublier :

. Le travail du groupe de bénévoles qui sans relâche terrasse sur le site de l'abbaye. Malgré les contraintes sanitaires et météorologiques, ce groupe a réalisé à ce jour, 360 heures de travail en 2021.

. Le travail très discret mais combien efficace de Claude TABELLION qui maîtrise la pousse de l'herbe sur le site de l'abbaye et permet que notre « abbaye » soit toujours impeccable.

Le président indique que l'entreprise TOLLLOT a réalisé 1,5 journée de travail en octobre. Ainsi il a pu attester au conseil régional et départemental 88 le commencement des travaux prévus de la 2ème tranche des travaux de sauvegarde des vestiges de l'ancienne abbaye de Mureau.

#### **4. Assemblée générale 2021**

Sur proposition du président, le conseil fixe la prochaine assemblée générale le samedi 19 février 2022 à 15h00 à la salle de fêtes de Pargny.

Le thème de la partie informative sera l'histoire de l'école à Pargny élaborée et présentée par Claude FAVRE et Yvon COLON.

Par respect des statuts de notre association, le mandat d'un(e) administrateur(trice) est de 3 ans par conséquence chaque année il nous faut renouveler le tiers du conseil. Cette année se sont les mandats de Corinne, Guillaume et Bernard qui arrivent à leur terme. Corinne et Guillaume souhaitent poursuivre leur action au conseil d'administration. Bernard ne souhaite plus faire partie du conseil d'administration, mais indique qu'il reste adhérent à l'association et continuera d'oeuvrer au sein de celle-ci en fonction de ces possibilités. Le président prend bonne note de la décision de Bernard. Il le remercie pour tout ce qu'il a fait au sein de ce conseil et de l'association, de sa fidélité aux réunions et pour son aide avant, pendant et après chaque manifestation.

Le Président retrace l'historique de la création de l'association et de son conseil d'administration. Il rappelle que depuis 5 ans, Bernard est le 3ème à cesser ses fonctions d'administrateur mais le premier à rester à l'association et à continue de proposer ces services à celle-ci.

A l'unanimité le conseil donne mission au président de contacter Emmanuel PAILLARDIN pour lui proposer de présenter sa candidature lors de la prochaine assemblée générale avec celle de Corinne et Guillaume.

Le conseil décide de maintenir la cotisation annuelle à 10 euros

## **5. Point financier**

Pour les 2 dernières manifestations

**18.09.2021** : journée du patrimoine, promenade nocture

<u>recettes</u> : repas dont boissons	708,00 euros
quête à l'abbaye	248,00 euros
total	1056,00 euros

<u>charges</u> : boulangerie	185,39 euros
Leclerc	145,88 euros
Unico	93,91 euros
total	425,18 euros

<u>bénéfice</u> :	630,82 euros
-------------------	--------------

**03.10.2021** : concert FARIDOL

<u>recettes</u> :	851,72 euros
-------------------	--------------

<u>dépenses</u> : Sacem	55,29 euros
-------------------------	-------------

<u>bénéfice</u> :	796,43 euros
-------------------	--------------

Situation au 25 novembre 2021

compte-courant	900,72 euros
livret A	9974,61 euros
caisse	1254,46 euros

total	12129,79 euros
-------	----------------

prévisions pour travaux de la 2ème phase

montant du devis	56800 euros
------------------	-------------

prévisions recettes

subvention conseil régional	13700 euros
subvention conseil départemental 88	4000 euros
commune de Pargny	5000 euros
fondation du patrimoine	6000 euros
souscription	11300 euros
fonds propres	11500 euros

total	51500 euros
-------	-------------

déficit	5300 euros
---------	------------

## **6. Prévisions activités et manifestations 2022**

Fort du bilan des manifestations organisées au cours de l'année 2021, le conseil décide qu'il faut envisager :

- . une autre proposition pour le programme culturel estival élaboré par l'Office du Tourisme de l'Ouest des Vosges
- . un autre type de manifestation pour les journées du patrimoine
- . une poursuite des concerts mais innover sur les propositions

Après débat, il est décidé de réaliser :

le dimanche 20 février 2022 à 15h00 à la salle des fêtes de Pargny  
un « goûter-chantant » sur réservation animé par Vincent AUBERTIN  
10,00 euros par personne gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans

le samedi 07 mai 2022 à 20h30 au Trait d'Union à Neufchâteau  
un récital Jacques BREL d'une durée d'une heure et demi  
avec réservation recommandée, prix d'une place 15,00 euros

Le conseil décide de réfléchir sur l'organisation de 2 autres manifestations dont les dates ne sont pas encore déterminées, à savoir :

- . circuit pédestre et cycliste pour faire découvrir divers patrimoines du territoire de Pargny
- . journée archéologique

Des groupes de travail seront activés au cours de l'hiver.

Toutes ces prévisions pourront évoluer selon l'évolution des conditions sanitaires

## **7. Questions diverses**

### **QR code à Mureau**

Le président informe que la proposition de Corinne est effectuée : des QR code sont positionnés à 2 endroits différents à Mureau. Cela permet d'aller immédiatement sur le site internet de l'association et obtenir les informations souhaitées.

Ce QR code a été créé par Patrice RAYNAUD

### **« Inauguration »**

Lorsque la première phase de travaux de sauvegarde des vestiges de l'ancienne abbaye de Mureau dont la réfection du fronton de la porte sera terminée, le conseil décide de l'organisation d'une manifestation. Celle-ci se déroulera en 2023, une réflexion est désormais mise en place.

### **Site internet**

Le président précise que Patrice RAYNAUD a débuté le travail sur la rénovation du site internet de notre association. Il proposera les modifications lorsque son travail sera bien avancé.

### **Convention avec l'Office du Tourisme de l'Ouest des Vosges**

Le président indique aux membres du conseil qu'il a signé une convention avec la directrice de l'Office du Tourisme de l'Ouest des Vosges (OTOV).

Comme chaque année l'OTOV élaborera une brochure vantant les atouts touristiques de notre contrée. Ce document sera adressé aux autres offices du tourisme, aux autocaristes, aux comités d'entreprises, clubs 3ème âge et tout autre structure organisant des voyages. Aussi cette année, la découverte de notre patrimoine sera proposée.

### **Subventions communales**

#### **Subvention de fonctionnement :**

Jean-Pierre AUBERTIN rappelle la situation du début de l'année 2021 concernant les décisions du conseil municipal sur l'octroi de la subvention de fonctionnement aux associations du village :

- . compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2021
- . procès-verbal du conseil d'administration de notre association du 08 mars 2021
- . courrier du président à la municipalité du 08 mars 2021
- . réponse de Monsieur le Maire du 15 mars 2021
- . mail de la secrétaire de mairie du 19 avril 2021

Après débat, la majorité du conseil demande au président d'effectuer une demande pour le versement d'une subvention de fonctionnement au regard du bilan de nos activités 2021 pour l'exercice 2022.

#### **Subvention d'aide aux travaux de sauvegarde des vestiges**

Les travaux sur les vestiges de l'abbaye n'ayant pu être réalisés en 2021, le conseil décide d'adresser un courrier à la municipalité de Pargny pour demander le report de la somme prévue en 2021 sur le budget 2022. Le conseil suggère aussi au président de demander un petit plus au regard de la situation financière exposée au paragraphe 5

#### **Protection du nom abbaye de Mureau**

Au regard des faits actuels et en particulier des clichés de l'abbaye réalisés par des photographes professionnels pour des actions commerciales, sur décision du conseil le président procédera à la recherche d'informations pour protéger le nom « abbaye de Mureau ». Il est important de rappeler que ce lieu est un lieu privé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil fut clos à 22 heures.

Le secrétaire  
Guillaume AUBERTIN

Le Président  
Jean-Pierre AUBERTIN

